

Le Recurseur,

Journal de Lyon & du Midi.

25 NOVEMBRE 1841

Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois ; 31 fr. pour six mois ; et 60 fr. pour l'année.



EXTÉRIEUR. ANGLETERRE.

LONDRES, le 17 novembre.

Fonds publics. — Actions de la Banque, 252 1/2. — 5 p. 0/0 réduits, 77 1/8. — 3 p. 0/0 cons. 78. — 3 et 1/2 p. 0/0. 87 7/8. — 4 p. 0/0. 96 3/8. 5 p. 0/0, 111 1/8.

— Le discours de congratulation de la cour du lord Maire et celui du conseil commun de la Cité, a été présenté à Sa Majesté, au palais de Chariton. Pendant la marche du cortège, le cheval du maréchal de la Cité, M. Woutner, ayant pris peur, s'est cabré à plusieurs reprises sur son cavalier qu'il avait jeté par terre, ce n'est qu'avec beaucoup de peine que l'on est parvenu à le retirer de dessous ce cheval furieux. On l'a transporté chez lui, où l'on a été obligé d'amputer une de ses jambes qui était brisée en plusieurs places. Il est dans un état très-dangereux.

— S. M. a tenu aussi un conseil particulier, dans lequel il a été arrêté que l'assemblée du parlement serait prorogée du 29 de ce mois au troisième jour de janvier 1842. On est convenu d'une proclamation pour la mise en circulation d'une nouvelle émission de Farthings. On a aussi adopté plusieurs nouveaux sceaux publics.

(Times.)

— Le courrier du 15, donne d'après les journaux américains, des nouvelles du Pérou, mais qui ne sont pas postérieures à l'armistice conclu entre les généraux St-Martin et de Lacerna.

Une lettre particulière donne l'espoir qu'un arrangement final aura lieu à la fin de l'armistice et que les ports du Pérou seront ouverts à la liberté du commerce. On croyait que Carthagène, province de Terre-Ferme, tomberait au pouvoir des patriotes vers la fin de septembre.

L'amiral Brion, commandant en chef les troupes de Colombia est mort le 27 juin, à Curaçoa, à l'âge de 59 ans.

Lima et tout le Pérou sont décidément au pouvoir du parti de l'indépendance ; ce parti a ouvert de force les portes de la ville au général St-Martin. Cette nouvelle a été annoncée à Sant-Iago, capitale du Chili, le 15 août, d'une manière officielle, et avec des circonstances qui semblent la rendre digne de foi.

C'est la crainte qu'inspirent les Cortès de Madrid et leur système anarchique qui paralyse le parti royaliste en Amérique, et l'oblige à désirer l'indépendance, parce que les indépendans respectent davantage les intérêts existans.

On disait que Potosi et La-Paz tenaient encore. Des députés du Pérou doivent se rendre à Madrid pour offrir une alliance.

— Une assemblée du conseil commun de la cité de Londres a été tenue hier pour la première fois depuis l'élection du nouveau Lord-maire, qui a fait un discours à ce sujet. Après quoi on a voté des complimens à S. M. sur son heureux retour dans ses états.

ROYAUME DES PAYS-BAS.

De Bruxelles, le 17 novembre.

Il y a eu le 15 de ce mois, à La Haye, un grand dîner à la cour, auquel ont été invités une grande partie des membres des deux chambres des états-généraux. Aujourd'hui il y aura chez

THÉÂTRE.

Le Maître de Chapelle.

Le sommeil a-t-il fait votre paupière l'avez-vous, pour le rappeler, vainement épuisé tous les narcotiques ? allez au maître de Chapelle ; le remède est efficace ; d'abord vous entendrez, sans toutefois la comprendre, une ouverture composée d'une multitude de notes qui toutes paraissent fort étonnées de se trouver ensemble. Tantôt ce sont les violoncelles qui commencent une phrase que le basson ou la haut-bois s'empresse de terminer. Tantôt c'est la clarinette qui, avec les violons, fait un passage à l'union. Je sais que cette méthode est employée avec succès par un grand maître ; mais ce maître, seul, s'en sert d'une manière originale, et il ne reste aux autres que la triste gloire d'une mauvaise imitation. L'ouverture du Maître de Chapelle est un chef-d'œuvre d'incobérance. Le premier trio est fort long, et fort monotone ; la musique exprime pourtant assez bien, au commencement, la situation, mais c'est à la fin seulement qu'elle offre un moment de lucidité, et c'est aussi là que l'on remarque quelques inspirations de l'auteur de l'Agnès. Le grand air chanté par Dérubelle, serait supportable s'il était plus court ; son andante ne manque pas d'une certaine grâce ; mais en tout, il est bien loin de valoir celui qui se trouve dans l'opéra de Lully et Guinaut et qui probablement, dans cette circon-

S. A. R. le prince d'Orange, un grand bal en mémoire de l'heureuse révolution de 1815.

— On croit que la seconde chambre des états-généraux se réunira, mardi prochain, en séance publique.

PRUSSE.

BERLIN, 4 novembre.

On assure que notre cour n'a pris aucune part directe aux négociations de Hanovre, qui n'ont eu lieu qu'entre les ministres plénipotentiaires d'Autriche et d'Angleterre, et qui ont pour but les mesures à prendre pour le repos de l'Europe. L'envoyé russe près de S. M. B., qui était absent de Londres, par congé, a été chargé de faire connaître à ce souverain les intentions de S. M. I. à l'égard de la Turquie. Ce fait mérite confirmation. On assure généralement qu'il n'existe aucun différend entre la Russie et l'Angleterre, et que, d'après les communications faites, Lord Strangford doit appuyer à Constantinople les demandes de la Russie, relatives au sort futur des malheureux Grecs. D'après certains bruits, il paraîtrait que les îles de l'Archipel, rentreront sous la domination de la Porte, et qu'elles jouiront en même tems de la protection spéciale des cinq grandes puissances de l'Europe, lesquelles auront des commissaires chargés spécialement de surveiller les mesures des Turcs, dans l'intérêt des Grecs.

D'après diverses lettres de la Russie, on serait tenté de croire que les Grecs de la Morée et de l'Archipel, seraient gouvernés par leurs pairs, comme l'ont été jusqu'à présent la Moldavie et la Valachie ; que cependant ils reconnaîtraient l'autorité du Grand-Seigneur, et payeraient un tribut ; qu'enfin les troupes turques s'éloigneraient de ces contrées. Ces mêmes bruits, répandus tant à Vienne qu'à Berlin, donneraient l'espoir que la paix ne sera pas rompue.

SUÈDE.

STOCKOLM, 30 septembre.

La ville de Brème et le duc d'Oldembourg viennent de demander au gouvernement Suédois, que les navires de leurs négocians soient admis à jouir des mêmes avantages que ceux des commerçans indigènes. En offrant toutefois un échange de réciprocité de droits semblables dans le duché d'Oldembourg et à Brème. Le roi a fait une réponse négative.

ESPAGNE.

MADRID, 9 novembre.

LL. MM. sont toujours à l'Escorial et l'on dit généralement que le Roi, ne rentrera à Madrid, que lorsque le gouvernement aura pris des mesures propres à réprimer les clameurs de la licence. Le Régulateur, qui dernièrement a été acquitté, semble redoubler d'audace et d'anarchie ; ce ne sont plus les ministres qu'il attaque, c'est le peuple qu'il engage ouvertement à la révolte sans laquelle il ne voit point de bonheur pour l'Espagne.

— Le nouveau ministre des finances, M. Valejo est toujours en butte aux plaintes et même aux sarcasmes du peuple. Les rues de Madrid sont pleines de placards incendiaires. On prétend qu'il ne s'entend point en finance ; il paraîtrait qu'il n'a été nommé

à servir de modèle. La romance est faible : elle est à la vérité fort mal chantée par Reveil que le public s'empresse d'applaudir en signe d'approbation, lorsqu'il a dit, qu'en le forçant de chanter on ne savait pas quelle punition on allait s'infliger. Mlle Coste se tire le mieux possible du plus pitoyable de tous les airs. Je suspends mon jugement sur les morceaux d'ensemble. Je ne puis croire qu'il soit sorti de la plume de Paër, une composition aussi dépourvue de talent dramatique. J'attribue donc une bonne partie de l'ennui qu'ils font éprouver au jeu froid de quelques-uns des acteurs. Mlle Follerville fait seule écouter jusqu'au bout ce détestable poème ; Dérubelle est passable dans son rôle de maître de Chapelle ; mais Mlle Coste, Cavé et Micalet sont à peine supportables. En somme, je crois qu'en supprimant un tiers de la musique, et la moitié du poème, on ferait du maître de Chapelle un opéra suffisamment long, et malgré les coupures qui déjà ont été faites, si l'administration persiste à conserver, tel qu'il est, cet ouvrage dans son répertoire, bientôt le public le supprimera tout-à-fait du sien.

Je ne puis terminer cet article sans louer le chef d'orchestre de son attention et de la manière dont il a profité des conseils que je lui ai donnés, relativement aux mouvemens du Barbier de Séville, et sans féliciter les acteurs sur l'ensemble qu'ils ont mis à la dernière représentation, ils verront que, si nous sommes quelquefois sévères, nous savons aussi être justes. H,

que pour déprécier l'emprunt national et reproduire le nouveau projet d'un emprunt étranger, qui ruinerait tous les prêteurs espagnols.

Tolède a fait une réclamation aux cortès, nous écrit-on de cette ville, tendant à réunir les biens des moines et du clergé au trésor royal. Ce moyen étant le seul pour faire prospérer l'industrie et le commerce.

40 personnes sont rentrées à Tortose; la maladie épidémique avait beaucoup diminué du 29 au 30, 27 de ces malheureux ont péri dans les 24 heures.

Des lettres particulières de Barcelone, assurent que la maladie, après avoir dévasté cette ville s'étend même sur les bestiaux, et que des troupeaux entiers en sont infectés.

PARIS, 20 novembre.

S. M. a tenu la Messe dans ses appartemens. Pendant la matinée, le Roi a travaillé avec M. le marquis de Launay, ministre de sa maison.

Après la messe, S. M. a reçu avec le cérémonial accoutumé les corps diplomatiques.

Immédiatement après, S. M. a travaillé avec Son Exc. le président du conseil des ministres.

Les princes sont sortis ce matin pour aller à la chasse à St-Cloud.

LL. AA. RR. Madame et madame la duchesse de Berri, ont été promenées au bois de Boulogne.

Les enfans de France sont sortis pour aller à Bagatelle.

COUR DES PAIRS.

Suite de l'affaire du 19 août 1820. — Accusé Maziau.

(Audience du 19 novembre.)

A midi et quart l'accusé Maziau est introduit; il paraît s'appuyer sur une canne. Il prend place entre deux gendarmes. A sa droite et à sa gauche, sont M. Berville et Odillon-Barrot, ses défenseurs. Derrière eux se trouvent des banquettes réservées aux avocats qui, précédemment ont été chargés de la défense des co-accusés de Maziau.

MM. les pairs, précédés de M. le chancelier d'Ambray, entrent quelques minutes après; ils sont suivis de MM. Peyronnet, Vatimesnil et Gaussin, organes du ministère public.

Le greffier fait l'appel; 120 pairs environ sont absens.

M. le chancelier, après avoir prévenu le public que toute marque d'approbation ou d'improbation est interdite devant la noble cour, invite MM. les défenseurs à proposer leurs moyens préjudiciels s'ils en ont à faire valoir.

Sur négatif de la part de l'accusé et de ses conseils.

Sur l'interpellation de M. le chancelier, l'accusé répond qu'il s'appelle Antoine Maziau, âgé de 44 ans, demeurant à Paris, ex-capitaine des chasseurs à cheval de la vieille garde; il porte la décoration de la Légion d'Honneur.

M. Gauchi, archiviste, donne lecture des arrêts qui renvoient Maziau devant la cour, et de l'acte d'accusation qui a été dressé par M. le procureur-général.

Les faits consignés dans cet acte, dont la lecture a duré plus d'une heure, sont encore dans tous les souvenirs. Nous croyons donc inutile de les retracer ici; ils seront d'ailleurs suffisamment rappelés dans le cours des débats qui vont avoir lieu.

Nous dirons seulement qu'il résulte de cet acte que Maziau est accusé d'avoir fait partie d'un complot formé contre la personne et la vie du Roi, contre les membres de la famille, et dont le but aurait été de démettre le gouvernement, l'ordre de succession au trône, et d'exciter les citoyens à s'armer contre l'autorité royale.

M. le chancelier: Accusé Maziau, vous êtes accusé d'un crime; mais rassurez-vous; quelle que soit la défaveur qui s'attache dans l'ame de tout Français contre l'auteur de pareils attentats, la noble cour n'oublie pas que vous êtes seulement accusé; vous pouvez donc compter sur tous les égards que réclame votre position.

M. le procureur-général: Nous n'ajouterons rien à l'acte d'accusation, et nous présentons seulement la liste des témoins assignés à notre requête.

Le greffier donne lecture de la liste des témoins qui sont au nombre de 56.

M. Odillon-Barrot: Nous n'avons fait assigner aucuns témoins; nous nous réservons de le faire pendant le cours du procès, lorsque nous les croirons nécessaires à la manifestation de la vérité.

M. le chancelier: Faites rentrer les témoins dans leur chambre. L'audience est suspendue à deux heures un quart, et reprise à trois heures moins un quart.

M. le chancelier: Il va être procédé à l'audition des témoins. M. Bérard (Chântes) est introduit. Il déclare être officier et demeurer à Boulogne; il dépose ce qui suit. M. Bérard, il m'est pénible de paraître aujourd'hui devant la noble cour pour déposer comme témoin, après y avoir paru comme accusé.

Je fus invité le 5 août par un billet de M. Mallent, pour déjeuner au Bazar. J'arrivai à la fin du repas. Maziau m'appela dans sa cuisine et me dit qu'un grand changement se prépa-

rait, que les officiers auraient de l'avancement, que des personnes éminentes étaient à la tête, que les choses seraient remises comme en 1815.

M. le chancelier: Vous engage-t-il à y prendre part? — R. Non.

M. le chancelier: Vous dit-il qu'on comptait sur vous? — Après ces détails.

M. le chancelier: Vous dit-il qu'il avait des intelligences dans les corps de l'armée? — R. Oui, mais sans les indiquer nominativement.

M. le chancelier à l'accusé Maziau: Qu'avez-vous à répondre? — Maziau: Je n'ai fait que répéter au témoin les bruits qui circulaient dans Paris. Je ne me rappelle pas lui avoir parlé dans une chambre séparée: cela est possible. M. Mallent m'ayant parlé de M. Bérard comme d'un officier distingué, je désirai en faire la connaissance.

M. de Vatimesnil: Maziau parla-t-il des récompenses pécuniaires? — Bérard: Il dit que ceux qui se conduiraient bien seraient récompensés.

M. le procureur-général: Parut-il craindre qu'on pénétrât son projet?

Bérard: Il dit que les choses étaient tellement avancées que lors même que le gouvernement en serait instruit, elles ne rétrograderaient pas.

Maziau: Je n'ai jamais dit que j'allasse à Cambrai pour le but que l'on me suppose; le motif en était connu de tout le monde.

M. le comte Ségur: Le témoin peut-il nous dire si Maziau lui parlait des changemens, comme de bruits vagues, ou d'un projet certain.

Bérard: Il m'est impossible de savoir quels étaient les projets de Maziau.

M. le comte Maison: Maziau a-t-il proposé à Bérard d'entrer dans un complot?

Bérard: Non, monsieur, il ne m'a fait aucune proposition directe.

M. Boissy d'Anglas: Quel jugement le témoin a-t-il porté du discours de Maziau?

M. le président: Il ne s'agit point de savoir l'opinion d'un témoin, mais de constater des faits.

M. Lally-Tolendal: Je remercie M. le président d'appuyer sur le principe, que ce n'est pas l'opinion des témoins, mais les faits qu'on leur demande.

M. le comte Sparre: L'accusé a-t-il dit au témoin qu'il allait à Cambrai pour entretenir des intelligences avec les troupes?

Bérard: Il me l'a dit formellement.

M. le comte Daru: Comment se fait-il qu'alors le témoin n'ait vu dans la conversation de Maziau que des bruits vagues?

Bérard: Voilà du moins l'opinion que je m'en suis formé. Il était naturel que j'hésitasse.

M. le comte Digeon: L'hésitation du témoin ne provient-elle pas de manœuvres employées pour l'intimider?

Bérard: Monseigneur, je suis un ancien militaire et rien ne pourrait m'intimider.

M. Odillon Barrot: Maziau a-t-il dit à Bérard qu'il avait déjà travaillé les troupes de Cambrai.

Bérard: Maziau ne m'a pas dit une seule fois: J'ai des intelligences; mais il y a des intelligences.

M. Peyronnet: Maziau a-t-il parlé à Bérard d'intelligences autres que celles de Cambrai?

Bérard: Je ne me le rappelle pas.

M. Berville: Combien a duré la conversation du salon?

Bérard: Environ dix minutes.

M. Peyronnet: Maziau vous a-t-il dit: On compte sur vous?

Bérard: Oui, il m'a dit ces propres paroles.

M. de Pontécoulant: Bérard a-t-il rapporté la conversation à M. Mallent?

Bérard: Oui Monsieur.

Il est quatre heures; l'audience est remise à demain midi pour entendre M. Guiraud, chirurgien major du 6.° régiment d'artillerie à pied.

Séance du 20.

La séance est ouverte à midi un quart.

M. le comte du Cayla ne répond pas à l'appel.

M. Berville demande que les témoins Mallent et Sauset soient confrontés sur-le-champ avec le témoin Bérard.

M. le président ordonne que ces deux témoins soient assignés sur-le-champ pour être entendus.

On introduit M. Guiraud, chirurgien-major à la Fère, du 6.° régiment d'artillerie. Ce témoin qui a déjà été entendu lors des premiers débats, reproduit sa déposition. Il dit que le 6 août 1820, M. Maziau vint le trouver, et lui dit: Il va s'opérer dans les troupes un mouvement à la Quiroga, on demandera au Roi la constitution intégrale, on arborera le drapeau tricolore. Des propriétaires riches et puissans fomentent l'opinion. La Savoie sera à la France, le Piémont, Lyon et Grenoble prendront part au mouvement qui aura lieu du 15 au 20 courant.

Après cette conversation, Maziau partit.

M. Guirault ajoute que Maziau lui dit qu'il allait en Hollande acheter des toiles, et que le témoin a témoigné de l'inquiétude

sur le sort du Roi; Maziau lui assura qu'il n'avait rien à craindre.

M. le président : Maziau vous engagea-t-il à prendre part à ses projets ?

M. Guirault : Ou je me trompe fort, ou c'était son dessein. Mais aussitôt qu'il m'eût quitté; je déclarai tout à mon colonel en lui faisant toutefois le nom de Maziau, que je ne voulais pas compromettre, par un motif d'humanité.

M. de Fitz-James : N'avez-vous pas nommé quelqu'autre personne à votre colonel ?

M. Guirault : Je lui ai dit que Maziau n'avait nommé plusieurs personnes importantes, des généraux marquans, et entr'autres, le général Foy.

M. Boissy d'Anglas : Si vous n'avez pas voulu nommer Maziau de peur de le compromettre, comment n'avez-vous pas eu les mêmes égards pour le général Foy ?

On représente au témoin la lettre qu'il écrivit alors à M. de Puyvert, pour lui faire connaître ces détails, il la reconnaît. M. de Vatisménil en donne lecture, et son contenu est conforme à la déposition du témoin.

Plusieurs autres questions peu importantes, sont adressées au témoin, ses réponses ne contiennent rien de nouveau.

M. Peyronnet : L'accusé Maziau peut-il expliquer comment M. Guirault paraît désigné comme l'auteur d'une proposition si détaillée, si l'accusé ne lui avait tenu que des discours innocens ?

M. Maziau : J'ignore quels sont les motifs de M. Guirault pour me calomnier ainsi; cependant, on peut les expliquer, si l'on fait attention au témoignage de son colonel, qui désigne positivement M. Guirault comme un homme à nouvelles, dont il devait se méfier sous ce rapport, et surtout dans cette circonstance, par des raisons particulières; M. Guirault cherchant toujours à se donner de l'importance.

On passe à l'audition de M. Sauset, ancien colonel, et qui a été lui-même accusé lors des premiers débats. Son interrogatoire est relatif à une conversation que le témoin Bérard prétend avoir eue dans un cabinet isolé, lors d'un déjeuner où ils se trouvèrent ensemble au Bazar.

M. Sauset déclare qu'il ne s'est pas aperçu que ces deux convives aient eu ensemble un entretien particulier, et il affirme au reste que, dans la conversation générale, il n'a été nullement question de politique; d'ailleurs, le salon que le témoin Bérard désigne comme l'endroit où M. Maziau lui aurait fait ses propositions, n'est pas isolé, mais un lieu de passage qui communie avec plusieurs autres pièces.

On rappelle le témoin Bérard qui persiste dans son assertion. Le débat qui s'engage entre les deux témoins se termine sans rien établir; chacun soutenant ses dires.

M. Mallent, qui a été comme M. Sauset, accusé dans les premiers débats et aussi acquitté, est entendu sur les mêmes faits; il déclare qu'il n'a rien vu ni entendu. Sa déposition ne contient rien d'important.

L'audience est suspendue et reprise au bout d'un quart-d'heure.

On entend Mme. Guirault. Cette dame parle à la fois bas et vite; il est impossible de distinguer ce qu'elle dit. M. le président la prie d'ôter son chapeau, ce qu'elle fait, et elle recommence sa déclaration. Mais les nobles pairs se plaignent à plusieurs reprises de ne rien entendre, et nous de notre tribune, nous n'avons pu saisir un mot de sa déposition.

M. le président prend alors le parti d'adresser au témoin plusieurs questions dont il résulte que M. Maziau est venu trouver le mari de la déclarante, qu'ils ont eu une conversation ensemble; mais qu'elle en ignore le contenu.

M. Geant, capitaine d'artillerie, déclare que M. Guirault vint lui dire qu'il y avait chez lui une personne qui voulait lui parler. Que s'y étant rendu, il y rencontra M. Maziau qui l'emmena chez lui sous prétexte de lui rendre une lettre, et lui parla ensuite d'un changement qui devait faire le bonheur de la France, et lui demanda quel était l'esprit de son régiment; le témoin répondit que son régiment était dévoué au Roi, et que le Roi seul pouvait faire le bonheur de la France. Maziau en tomba d'accord, et ils se quittèrent sans qu'aucune proposition eût été faite.

L'accusé déclare qu'il avait en effet un billet à remettre à M. Géant, de la part de M. Evrard, mais qu'il ne le retrouva pas.

M. Evrard, dont vient de parler M. Maziau, est entendu. C'est un lieutenant-colonel en retraite à Auxerre; il est âgé de 52 ans. Il déclare que M. Maziau ne lui a jamais parlé de rien qui ait rapport à l'accusation qui pèse sur lui. Il dépose que M. Maziau lui avait fait part du voyage qu'il méditait, et lui dit qu'il connaissait à la Fère. MM. Hulert et Géant, et le pria d'aller voir ces messieurs de sa part, mais qu'il ne lui remit ni lettre, ni billet.

M. Maziau : Je suis étonné que M. Evrard ne se rappelle pas m'avoir donné un billet très-court, très-insignifiant, comme je l'ai déclaré dans mes interrogatoires.

M. Evrard : Il est vrai que je vous remis en effet un billet, mais c'était pour une personne de Compiègne qui me devait de l'argent; peut-être s'est-il trompé et a-t-il cru que c'était pour M. Geant.

M. Harlet, lieutenant au 15.^e de ligne à Valenciennes, déclare que Maziau vint le trouver avec une lettre de recommandation du capitaine Lamothe, et qu'il s'annonça comme commis voyageur,

lui fit diverses questions sur l'esprit de la garnison; le témoin répondit qu'il était fort bon. La déposition se borne là.

M. Parquin, capitaine en réforme et domicilié à Paris, déclare que la présence de l'accusé Maziau ne change rien aux déclarations qu'il a faites devant le juge d'instruction d'Amiens, devant la commission de la cour des Pairs et devant les nobles Pairs eux-mêmes.

M. le président engage le témoin à renouveler sa déposition.

M. Parquin déclare qu'étant à Amiens, il reçut la visite de M. Maziau, avec lequel il avait été fort lié, ils s'embrassèrent et Maziau mena son ami à son hôtel pour voir sa femme; il lui donna alors des détails sur son commerce et ils se séparèrent; quelques jours après M. Maziau revint encore, et ils se virent quelques instans. Depuis le témoin n'a plus revu M. Maziau.

M. Parquin entre ensuite dans des détails relatifs à un paquet qui lui arriva à Amiens par la diligence et qu'il renvoya sans l'ouvrir, parce qu'il n'y avait pas le nom de celui qui le lui envoyait, et qu'il n'était accompagné d'aucune lettre. Ce paquet resta aux diligences de Paris jusqu'au moment où il fut ouvert, et on trouva qu'il contenait un uniforme complet d'officier de chasseurs de l'ex-garde, avec une cocarde tricolore.

M. Maziau déclare que ce n'est pas lui qui a envoyé ce paquet. M. le président fait observer qu'ayant fait essayer à l'accusé l'uniforme en question, il lui parut visiblement trop court et trop étroit.

L'accusé rappelle à la cour que M. le comte Rapp qui l'avait connu autrefois au service, l'avait trouvé fort maigre, et qu'à plus forte raison, l'habit n'avait pu lui appartenir.

On fait essayer à Maziau son grand uniforme qui a été trouvé chez lui.

M. de Pontécoulant : Que ne lui faites-vous mettre aussi son pantalon ?

M. Peyronnet : Nobles Pairs, et vous Monseigneur, je vais soumettre à vos seigneuries une courte observation. Vous voulez la vérité, vous la voulez pure et entière, vous approuverez, j'ose le croire, le moyen que je vais vous proposer. Il est indubitable que le jugement que nous porterons sur cette matière ne peut être qu'incertain. Il serait peut-être plus à propos de faire examiner les deux costumes par des gens de l'art et de savoir s'ils ont été faits pour la même personne.

La noble cour ne juge pas à propos de prendre de décision sur la mesure proposée par M. le procureur-général.

M. Simonet, capitaine des chasseurs du Var, déclare qu'il a rencontré M. Maziau à Arras, qu'il le reconnut pour un ancien soldat, avec lequel il avait servi, et qu'il accepta un verre de vin qu'il lui offrit. Maziau lui parla des troubles de Brest, et lui dit qu'il fallait être constitutionnel; le témoin répondit qu'il ne savait ce que c'était qu'un constitutionnel, et qu'il ne s'occupait que de son devoir. Maziau lui dit qu'une épauvette de colonel lui irait bien; mais celui-ci répliqua qu'il était capitaine, et que c'était son bâton de maréchal. Maziau le quitta en lui offrant des robes et des schals, s'il se mariait.

La séance est levée et remise à demain.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Présidence provisoire de M. Anglès doyen d'âge.

Séance du mardi, 20 novembre.

A deux heures la séance est ouverte. Après la rédaction du procès-verbal, un de MM. les secrétaires, fait l'appel nominal pour la nomination des secrétaires définitifs.

M. Portal, ministre de la marine, en habit de ville, est introduit et se place au banc des ministres.

Après le réappel, MM. les secrétaires procèdent au dépouillement du scrutin dont voici le résultat. Nombre des votans 223, majorité absolue 112.

M. le président : M. Kergorlay Floréal (interruptions.) Une voix à droite : Dites donc Florian.

M. le président : Je lis comme il y a, M. de Kergorlay Floréal (nouvelle interruption. On rit.)

M. le président agite sa sonnette, et parvient enfin à faire connaître le résultat du scrutin.

M. Kergorlay Florian a obtenu 96 voix, M. Castel-Bajac 89, M. Cornet-d'Incourt 89, M. de Bethisy 86, M. Humann 57, M. Tronchon 59, M. de Chassignolles 50, M. Darrieux, 46, M. Hay 45, M. Vandœuvre 36, M. de Cayrol 55 Rouillé des Fontaines 27, M. Bouthilier 27, M. Chabron de Solilhac 14, M. de Peyronnet 14.

M. le président : Personne n'ayant obtenu la majorité absolue on va procéder à un nouveau tour de scrutin.

M. Poteau d'Hancarlerie : Il faudrait vérifier combien il y a de bulletins sur lesquels il ne se trouve pas quatre noms.

M. le président, sans répondre à cette observation, lit une lettre par laquelle M. Martin de Gray, se fondant sur le mauvais état de sa santé, déclare donner sa démission.

On fait ensuite l'appel nominal et le réappel, il y a 250 votans, majorité absolue 116. M. de Kergorlay-Florian a obtenu 120 voix, M. de Bethisy 121, M. Castelbajac 101, M. de Vandœuvre 102, M. Hay 90, M. Humann 90, M. Tronchon 90, M. Bouthilier 15, M. Chabron de Solilhac 12.

M. de Kergorlay et de Bethisy sont proclamés secrétaires. La séance est levée.

Les descendans ou héritiers des enfans de *Joseph Bernard*, qui était maître écrivain à Lyon, en 1728, et résidait sur la paroisse de Ste-Croix, et de *Marguerite Panthot*, sont invités à faire connaître leur résidence actuelle à *M. Hodiou, secrétaire en chef de la mairie de Lyon*, qui a une affaire importante à leur communiquer.

— Les parens de *M. Joseph Meunier*, mort colonel de l'ex-51.^e régiment d'infanterie légère, et de *Jean-Abraham Meunier*, mort capitaine de l'ex-17.^e régiment de la même arme, sont invités à se présenter au secrétariat de la mairie de Lyon, à l'Hôtel-de-Ville, pour une communication qui les intéresse.

Malgré l'indigne moyen que des malfaiteurs ont employé pour détruire les cordages du bateau-machine, dit *la Mécanique*, l'entreprise des remorques a cru devoir redoubler d'efforts pour remplir les engagements qu'elle avait pris. Elle a fait exécuter aujourd'hui la remorque de six bateaux chargés de vins et de sel. Cet équipage, parti du quai d'Binay, à huit heures et demie, avait presque entièrement effectué le passage du *Pont-de-Pierre*, deux heures après; mais le peu de cordages dont on pouvait disposer, n'ayant pas suffi pour porter le point d'appui au port St-Vincent, il a fallu interrompre la marche, avant d'y arriver, pour porter un cable au port de Neuville, ce qui a occasionné un retard d'une heure et demie. De nouvelles dispositions sont prises pour obvier à cet inconvénient, et convaincre les autorités, qui veulent bien assister à une autre opération, que le bateau-machine offre pour la remorque, la sûreté, la célérité et les avantages qui lui ont déjà mérité la confiance du commerce.

Nous venons de recevoir l'Observateur autrichien, des 11 et 12 novembre. Ces feuilles ne contiennent rien d'intéressant.

Les obligations autrichiennes avaient légèrement baissé.

Le 10 novembre, le cours a été coté à Vienne ainsi qu'il suit : Obligations à cinq pour cent argent courant 74 7/8; obligations de la banque à deux pour cent et 1/2, argent courant 56; argent de convention, cours sur Augsbourg, pour cent 249 7/8.

Notre correspondance particulière de Vienne nous annonce sous la date du 12 novembre que le prince de Metternich attendu en personne d'un jour à l'autre, avait, selon le bruit public, parfaitement atteint le but de sa mission; et que les puissances alliées étant décidées à soutenir les prétentions de la Russie, la Porte se verra dans l'impossibilité de donner suite à ses projets de guerre.

Les autres journaux allemands que nous avons sous les yeux vont jusqu'au 18 novembre. Nous sommes obligés de renvoyer à demain l'insertion des nouvelles qu'ils nous donnent.

La gazette de Venise du 8 novembre, confirme la nouvelle d'un combat naval entre les Grecs et les Turcs, livré à environ 10 milles de Zante. Selon cette feuille, la victoire serait restée indécise. Elle annonce toutefois que les Grecs en se retirant vent arrière, ont amené un certain nombre de bâtimens turcs pris dans le combat, et qu'ils en ont détruit d'autres. Nous espérons recevoir bientôt des nouvelles plus certaines.

CORRESPONDANCE.

Francfort, 15 novembre.

Le prince de Metternich est parti depuis le 9^e de ce mois pour Vienne. S. A. paraît avoir donné de telles assurances pour le maintien de la paix, que les plus incrédules commencent à être convaincus. L'emprunt de Rotschild se maintient à 109, et tous les papiers d'Autriche sont cotés à un beau taux. Soyez persuadé aussi, qu'un passage du discours prononcé par S. M. le Roi de France, à l'époque de l'ouverture des chambres, contribue puissamment à accréditer l'opinion que la paix ne sera pas rompue, du moins cette année.

Les dernières transactions diplomatiques sont restées enveloppées d'un profond secret. Tout ce qu'on en dit n'est que conjecture; parmi les versions les plus probables, on peut toutefois accueillir celle d'une série de propositions qui seront faites à la Porte en faveur de ses sujets chrétiens; de certains gages qui lui seront demandés pour garantir de l'exécution de ses promesses; de l'entretien sur les frontières turques d'une armée d'observation considérable, jusqu'à l'entière pacification des provinces insurgées.

Ces propositions, dit-on, seront faites au nom de toutes les puissances. Il n'est pas certain que la Turquie les accepte, il est encore moins certain, qu'en cas d'acceptation de sa part, elle puisse parvenir à mettre à exécution les conditions qui lui seront imposées.

En attendant, les horreurs continuent dans les pachaliks; les provinces soulevées se défendent et leur gouvernement s'organise; le cercle de l'insurrection s'étend et le moment arrive où la bonne volonté de la Porte ottomane ne sera peut-être plus suffisante pour aplanir tous les obstacles.

L'armement immense que la Porte a ordonné. Les mouvemens coûteux qu'elle est, en conséquence, forcée de faire faire à ses troupes, se poursuivront pendant tout l'hiver, parce que la Russie loin de désarmer, renforce son armée. Cet état de crise et de tension, loin d'être profitable à la puissance de la Porte, affaiblira tous ses moyens, en épuisant son trésor, en ralentissant le zèle de ses peuples, en usant leur patience, en portant enfin le découragement dans tous les cœurs, quand on verra que tant de frais n'ont pas même suffi à la destruction des Grecs, seuls ennemis déclarés que la Porte ait dans ce moment.

Alors les puissances opposées se mesureront dans une attitude nouvelle, peu favorable à la Porte.

Les nouvelles qu'on répand aujourd'hui, ne peuvent donc pas être considérées comme l'annonce d'un traité qui tranche toutes les difficultés par une pacification solide; c'est plutôt un prolongement provisoire de l'état de paix, dont la durée sera subordonnée à des événemens, qui sont pour ainsi-dire hors des calculs de la politique.

Un seul fait consolant ressort de toutes les contradictions dont les affaires de l'Orient ont toujours été l'objet. C'est l'union intime des puissances chrétiennes, c'est la certitude, que quoiqu'il arrive dans l'Orient et ailleurs, les puissances ne rompent pas l'alliance qui les unit, et sur laquelle est fondée la paix du monde civilisé.

— L'abondance des matières nous oblige de renvoyer à demain notre correspondance d'Espagne.

VOYAGE pittoresque et historique à Lyon.

C'est par erreur que nous avons annoncé que le passage de ce livre, que nous avons cité, était dans le deuxième volume, page 217. Il se trouve dans le dernier chapitre du premier volume, qui renferme une notice curieuse et intéressante sur l'école lyonnaise et le talent de chacun des peintres qui la composent. Le deuxième et dernier volume ainsi que la dernière livraison des gravures de ce magnifique ouvrage que le roi, les princes, madame la duchesse de Berry ont daigné honorer de leurs souscriptions, ainsi que plusieurs souverains étrangers, ne seront terminés que vers la fin de mars prochain.

Il a été perdu, le 21 novembre, sur le quai Saint-Antoine, un cheval noir, harnaché pour une charette.

S'adresser pour en donner des nouvelles chez M. Vignon, quai Saint-Antoine n.° 32.

— Le sieur Pierre-Marie Chastaing, huissier près la cour royale de Lyon, ayant cessé ses fonctions, en a fait la déclaration au greffe du tribunal de première instance, le 15 mai 1820: cette déclaration a été affichée pendant trois mois, ainsi qu'il résulte du certificat délivré par M. Sory, greffier, à la date du 22 août suivant, dûment enregistré: ledit sieur Chastaing, titulaire, et le sieur Blanc, qui a obtenu privilège du second ordre, voulant retirer son cautionnement en se conformant aux lois, notamment à l'ordonnance du Roi, du 22 août dernier, ont requis la présente insertion qui sera renouvelée conformément à ladite ordonnance.

— Le public est prévenu qu'en l'étude de M. e Dugueyt, notaire à Lyon, place du gouvernement, et le mardi vingt-sept novembre présent mois, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente et adjudication définitive d'un moulin dépendant des successions de Claude Pilon et Pierre Guiber, amarré sur le Rhône, à Lyon, chemin St-Clair, en face de l'hôtel d'Henri IV, avec ses agrès; une charette et deux chevaux, ainsi que leurs harnais: s'adresser à M. e Dugueyt pour les renseignements.

— Concordance des calendriers grégorien et républicain, depuis le 22 septembre 1793, jusqu'au 22 septembre 1814, chez J. Dècle, successeur de Rondonnau, seul propriétaire du dépôt des loix, place du Palais-de-Justice, n.° 1. Prix: 1 fr. 50 c.

Cet ouvrage, d'un usage aussi facile que commode, est indispensable à tous les gens d'affaires, on peut même dire à tout le monde; mais il est particulièrement destiné aux notaires, banquiers, agens de change, négocians, courtiers, et administrateurs publics ou privés.

— MM. les souscripteurs à la nouvelle édition de l'histoire d'Henri IV, dédiée à S. A. R. le duc de Bordeaux, ont prévenus que de nouvelles occupations de M. Chrestien, l'un des éditeurs, ne lui permettant plus de suivre les opérations de la société *Paul Chrestien*, celle-ci est dissoute, à compter du 18 août dernier. L'entreprise est continuée par le sieur Paul Gervais, désormais chargé de suivre seul les recouvrements, recevoir les souscriptions nouvelles, et satisfaire à toutes demandes. Il vient d'être tiré 80,000 exemplaires de la nouvelle édition, d'un caractère plus fort, gravé de nouveaux cuivres. Les personnes qui ont éprouvé du retard, en seront dédommagées par le soin apporté à cet ouvrage, la netteté des gravures et le fini du burin. Prix: 1 fr. 50 c. pour les départemens.

Les nouveaux bureaux sont établis à Paris, rue Grange-aux-Belles, n.° 1. On est prié d'affranchir.

EFFETS PUBLICS du 20 novembre.

Cinq pour cent cons. jouiss. du 22 sept. 1821. — 90f. 90f. 5c. 90f. 89f. 95c. 90f. 89f. 90c. 95c.

Reconn. de liquid. jouiss. du 22 sept. 1821. — 105f. 5c. 100f.

Act. de la Banque de France, jouiss. du 1.^{er} juillet 1821. — 1595f.

Oblig. de la ville de Paris, jouiss. de Oct. 1821. — 1271f. 25c.

SPECTACLES du 25 novembre.

GRAND THEATRE. — La Jeunesse de Henri V. — La Lettre de Charge. — Le Bazard d'Isabean.

THEATRE DES CELESTINS. — Au bénéfice de M. Weis. — Les premières représentations de la Muette de Sévès ou le Château de Serdar. — Les deux Capitaines ou le château sur la frontière. — Le Temple de la Mort.